Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

CE/126/5
Madrid, le 7 Juin 2026
Original: anglais

Domaines thématiques et argumentaire

I. Croissance économique inclusive, durable et résiliente et création de valeur locale

Le tourisme est un moteur important de la croissance économique et de l'emploi, en particulier au niveau local. Renforcer la durabilité et l'inclusivité des chaînes de valeur du tourisme améliore leur capacité à résister aux chocs, à s'adapter au changement et à soutenir un développement à long terme.

Ce domaine thématique mettra en avant le rôle du tourisme pour promouvoir une activité économique diversifiée, à ancrage local et résiliente, en prêtant une attention particulière aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, au tourisme interne et à la diversification des produits et des marchés. En réduisant la dépendance excessive à l'égard de tel ou tel marché, saison ou activité et en favorisant une participation équitable et le partage des bénéfices tout le long de la chaîne de valeur, le tourisme peut contribuer à la stabilité économique, à une croissance inclusive et à la création de valeur locale tout en renforçant la résilience de l'ensemble des destinations.

II. Inclusion sociale, travail décent, réduction de la pauvreté et résilience communautaire

Le développement d'un tourisme inclusif est une condition fondamentale de la résilience. Lorsque les retombées du tourisme sont largement partagées et que les possibilités à saisir sont ouvertes, les populations sont mieux à même d'absorber les chocs économiques, environnementaux et sociaux, d'y faire face et de s'en remettre.

Ce domaine thématique soulignera la contribution du tourisme au travail décent, à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique des femmes, des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales. Il insiste sur l'importance de la participation communautaire à la planification et à la prise de décision en matière de tourisme, de l'accessibilité universelle et de la protection sociale, ainsi que du renforcement de la cohésion sociale, de l'appropriation locale et du capital humain en tant que piliers de systèmes touristiques résilients.

Dans ce contexte, les approches qui ne se bornent pas à réduire à un minimum les impacts négatifs et qui cherchent activement à renforcer les communautés, les moyens de subsistance et les capacités locales, notamment celles communément appelées régénératrices, peuvent donner un développement plus durable, inclusif et autonome.

III. Protection de l'environnement, conservation de la biodiversité, utilisation rationnelle des ressources et action climatique

Le tourisme dépend directement de la bonne santé des écosystèmes et des ressources naturelles tout en exerçant des pressions sur l'environnement. Une plus grande protection de l'environnement est donc une condition préalable au développement d'un tourisme durable et résilient.

Conformément à la résolution 78/260 de l'Assemblée générale, ce domaine thématique érige la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité en piliers centraux du tourisme durable et résilient, tout en encourageant l'utilisation rationnelle des ressources et en faisant progresser l'action climatique par le biais de mesures d'atténuation et d'adaptation. En prenant en compte les considérations environnementales dans la politique, la planification, l'investissement et l'exploitation touristiques, y compris en mobilisant les travailleurs, les communautés et les parties prenantes locales, les destinations peuvent réduire la dégradation de l'environnement, diminuer leur vulnérabilité face aux risques liés au climat et préserver les ressources naturelles dont dépendent le tourisme, les moyens de subsistance et le bien-être des populations.

À cet égard, les pratiques qui visent non seulement à réduire les dégâts environnementaux, mais aussi à restaurer et à valoriser les écosystèmes et le capital naturel, notamment les approches régénératrices, peuvent encore amplifier la contribution du tourisme à la résilience et à la durabilité à long terme.

IV. Valeurs culturelles, diversité, patrimoine vivant et identité de la destination

Le patrimoine culturel et la diversité constituent des atouts touristiques essentiels et sont d'une importance centrale pour l'identité d'une destination, la cohésion sociale et la résilience des communautés. Lorsque les ressources culturelles sont préservées et les populations dotées des moyens d'agir pour défendre leur patrimoine et être acteurs du développement touristique, le tourisme peut renforcer la continuité, la fierté et la transmission intergénérationnelle des savoirs.

Ce domaine thématique mettra en lumière le rôle du tourisme dans la protection et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel, le soutien aux industries créatives et la promotion du développement adapté au contexte local. L'accent est mis sur le patrimoine vivant et les récits ancrés dans la réalité locale qui renforcent l'identité de la destination, tout en faisant en sorte que le développement du tourisme culturel reste inclusif, respectueux et résilient face aux pressions extérieures.

V. Compréhension mutuelle, paix, sécurité et préparation aux crises

Le tourisme favorise le dialogue, la compréhension mutuelle et les relations pacifiques entre les peuples, étant par ailleurs très sensible aux crises, à l'insécurité et aux perturbations. Il est donc essentiel de renforcer la préparation et la confiance pour assurer un développement touristique résilient.

Ce domaine thématique mettra au premier plan la contribution du tourisme à la paix, à la stabilité sociale et à la compréhension internationale, tout en soulignant l'importance d'une gouvernance tenant compte des risques, de la préparation aux crises et de mécanismes d'intervention coordonnés, misant notamment sur une coopération entre les institutions, les populations et les différents secteurs. Il recouvre la protection des touristes, une communication efficace, la coopération transfrontières et intersectorielle et l'intégration du tourisme aux cadres plus larges relatifs aux situations d'urgence et aux questions sanitaires et de sécurité, pour permettre un redressement plus rapide et le maintien de la confiance.